

FORMATION ECHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS - MONTER, UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE DES ECHAFAUDAGES FIXES ET ROULANTS

L'échafaudage est pour de nombreuses activités l'équipement temporaire de travail de base mais reste cependant le plus à risque, avec pour 2ème cause d'accidents mortels la chute de hauteur. Cette formation a pour but de répondre à la réglementation en vigueur mais aussi de déployer une démarche de Prévention des risques, que le stagiaire sera à même d'appliquer sur son lieu de travail. Arrêté du 21 décembre 2004 Article R4323-69 du code de travail : « Les échafaudages ne peuvent être montés, ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate et spécifique ». Décret du 7 mars 2008 et Art R 4141-15 du Code du Travail. Formation répondant au dispositif de l'habilitation pour les Organismes de Formation et des entreprises, spécifique aux formations échafaudages de pied R408 version 7 de janvier 2023 et échafaudages roulants R457 version 6 de janvier 2023.

Objectifs

Le dispositif de formation proposé a la volonté d'accompagner le stagiaire afin de développer ses compétences sur le montage et l'utilisation des échafaudages fixes et roulants en sécurité.

Il doit être capable de monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied et un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Pour l'échafaudage fixe, les montages ci- dessous sont réalisés :

- Montage façade avec console
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

Le stagiaire acquiert une autonomie et une sensibilité à travailler en sécurité afin de pérenniser la démarche de prévention des risques en entreprise.

Public Visé

Toute personne désignée par le chef d'entreprise (pour son expérience et ses qualifications) pour réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21/12/04) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant pour sa propre activité.

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004) utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité.

Mais également toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage.

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur des échafaudages de pied.

Durée

28.00 Heures en présentiel en présentiel

4 Jours

Pré Requis

Le stagiaire devra :

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois minimum dans le domaine des échafaudages
- Maîtriser le français (lu, écrit et parlé) afin qu'il puisse comprendre la notice du fabricant, la lecture de plans et compléter son rapport de vérification
- Bénéficier d'une aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages
- Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur et se munir des EPI suivants pour réaliser la formation : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais de catégorie 3 conforme avec 2 connecteurs.

Parcours pédagogique

Se situer et être acteur de la prévention des risques

- Appréhender les enjeux de la prévention
- Identifier les rôles et responsabilités des différents acteurs
- Communiquer et rendre compte
- Signaler les situations dangereuses
- Prévenir les risques
- Connaître et faire connaître les consignes de sécurité

Monter et démonter un échafaudage de pied et un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant

- Identifier les différents types d'échafaudage et leur domaine d'utilisation
- Les éléments constitutifs de l'échafaudage
- Le choix et la mise en œuvre des protections collectives de montage

Comprendre et exploiter une notice du fabricant

- Préparer le montage
- Aménager et baliser la zone de chantier
- Réceptionner et vérifier l'état du matériel
- Choix des outillages et des équipements de protection nécessaires

Monter et démonter en sécurité une structure simple d'échafaudage de pied et une structure d'échafaudage roulant

- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage de pied
 - Absence de déformation, de corrosion, de jeu
 - Vérification de la présence de tous les éléments de fixation et de liaison
 - Vérifier l'implantation, la bonne tenue des ancrages et amarrages Vérifier les calages, de stabilisation ou d'immobilisation, la visibilité des informations relatives aux charges, la fixation des filets et bâches de protection
 - Vérifier la présence et la bonne installation des protections collectives
 - Vérifier la bonne tenue du chantier : absence d'obstacles, de désordre, d'encombrement, absence de charges dépassant les limites admissibles

Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant

- Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- Réaliser l'examen d'adéquation
- Effectuer l'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- Effectuer l'examen de l'état de conservation de l'échafaudage
- Rédiger un compte rendu de vérification

Utiliser un échafaudage de pied et un échafaudage roulant en sécurité

- Choisir et utiliser les équipements assurant la protection et la sécurité de l'utilisateur
- Déplacer un échafaudage roulant
- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage
- Respecter les limites de charges
- Maintenir l'échafaudage en sécurité
- Prendre en compte la coactivité

Objectifs pédagogiques

Se situer et être acteur de la prévention des risques

Monter et démonter des échafaudages de pied et roulants conformément à la notice du fabriquant

- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Réaliser la vérification de mises et remises en service trimestrielles et journalières des échafaudages roulants
- Utiliser un échafaudage de pied et un échafaudage roulant en sécurité

Méthodes et moyens pédagogiques

Supports audio visuels adaptés (format POWER POINT + films) et support de cours remis à chaque participant. Alternance entre théorie et pratique : le formateur aborde de manière théorique chaque objectifs pédagogiques identifiés en salle (photos, vidéos, PowerPoint...) puis accompagne les stagiaires sur la plateforme pédagogique pour les mettre en pratique.

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant les référentiels CNAM R408 et R457.

Mise à disposition de notre plateau technique et des équipements suivants :

- D'un échafaudage de pied (MULTISECU 1) certifié NF, permettant de réaliser un montage auto stable
- D'un échafaudage de pied (MULTISECU 2) certifié NF, permettant de réaliser un montage en façade.
- De deux échafaudages roulants certifiés NF avec un plancher tous les deux mètres de conception différente (Garde-corps MDS et à perche)
- Des plans de montage des échafaudages
- D'un emplacement pour les exercices pratiques
- Des outils Un extractometre

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur reconnu par l'INRS

Méthodes et modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences INRS des épreuves évaluatives (théorique et pratique) ils recevront une attestation de compétence validant leurs acquis.